

Ki tétsé : Les sentiments en héritage

Par le rabbin Michael Azoulay

« Si un homme a deux femmes, l'une qu'il aime, l'autre qu'il n'aime pas ; elles lui ont donné des fils, celle qu'il aime et celle qu'il n'aime pas, et il se trouve que l'aîné soit de celle qu'il n'aime pas. Le jour où il partagera à ses fils ce qu'il possédera, il ne pourra pas traiter en aîné le fils de la femme qu'il aime au détriment du fils de la femme qu'il n'aime pas qui, lui, est l'aîné. Mais l'aîné, le fils de la femme dédaignée, il le **reconnaîtra** en lui donnant double part de tout ce qui se trouve chez lui : car il est prémices de sa virilité, c'est à lui qu'appartient le droit d'aînesse » (Deutéronome 21, 15-17).

L'héritage est défini comme tout ce qui est transmis, après la mort d'une personne, par voie de succession, à ses héritiers.

La doxa, influencée par le droit successoral qui ne s'attache qu'à la dimension patrimoniale de la transmission, sous-estime parfois la dimension affective de la donation. Car en transmettant des biens, c'est surtout de l'amour et de la reconnaissance que le léguant témoigne au légataire. Ce dont témoigne la redondance, dans ces versets, des termes « qu'il aime », « qu'il n'aime pas », et la continuation, dans le fils héritier, de l'amour porté à la femme aimée, sa mère. Jacob préférera Joseph, fils de Rachel sa seconde épouse bien-aimée, à Ruben l'aîné de Léah, sa première épouse. Lorsque Dieu enjoint le père de **reconnaître** comme son aîné le fils de la mal-aimée, Il l'exhorte à témoigner à cet enfant qui a eu la malchance d'être issu de la « mauvaise » femme, la considération qu'il est en droit d'attendre.

Ce passage biblique nous enseigne que les conflits exacerbés qui déchirent les héritiers ne sont rarement que la conséquence d'un partage inégal entre eux. À travers l'héritage, ce sont les préférences affichées pour tel ou tel enfant qui, hélas, se prolongent après la mort du géniteur. En ce sens, transmettre un héritage, c'est transmettre bien plus que des biens ; c'est exprimer des sentiments d'amour ou de dédain à l'endroit du légataire.

Dans ce passage biblique, il s'agit de réparer une injustice. Le droit joue ce rôle, lorsque l'éthique des sentiments déchoit.
